

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00428

PLAN « VERS UNE ECOLE NUMERIQUE » - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ - PRESTATION DE COLLECTE ET DE REQUALIFICATION DU MATERIEL INFORMATIQUE DES ECOLES DU TERRITOIRE, INSTALLATION, MAINTENANCE ET GESTION DE PARC DANS LE CADRE DU PLAN " VERS UNE ECOLE NUMERIQUE " 2016-2019

Le Bureau communautaire a été convoqué le 07 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 37

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 14 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160623-D20160042810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161014

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

PLAN « VERS UNE ECOLE NUMERIQUE » - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ - PRESTATION DE COLLECTE ET DE REQUALIFICATION DU MATERIEL INFORMATIQUE DES ECOLES DU TERRITOIRE, INSTALLATION, MAINTENANCE ET GESTION DE PARC DANS LE CADRE DU PLAN " VERS UNE ECOLE NUMERIQUE " 2016-2019

Saint Etienne Métropole dispose depuis 1998 de la compétence « multimédia dans les écoles » afin de répondre à plusieurs objectifs que sont la lutte contre la fracture numérique, l'équité de diffusion et de financement des équipements, ainsi que la réponse aux besoins des écoles et des communes.

Pour ce faire, la collectivité a progressivement constitué une véritable offre de services en direction des 288 écoles du territoire ainsi que des 16 établissements accueillant des élèves en situation de handicap, soit 304 établissements.

A la rentrée scolaire 2016-2017, Saint-Etienne Métropole et ses partenaires ont l'ambition de mettre en œuvre ce nouveau Plan mieux adapté aux besoins des enseignants afin de faciliter et développer au quotidien les usages numériques.

L'objectif principal est de développer ses usages en visant la qualité et le bien-fondé des installations avant la quantité. C'est aussi de favoriser une appropriation des outils numériques pour les mettre au cœur de la pédagogie.

Dans ce but, Saint-Etienne Métropole a lancé la procédure de consultation suivante : prestation de collecte et de requalification du matériel informatique des écoles du territoire, installation, maintenance et gestion de parc dans le cadre du plan « Vers une Ecole numérique » 2016-2019.

Parmi les objectifs du nouveau « Plan Vers une Ecole numérique », figure l'évolution du parc existant vers des postes de travail requalifiés afin d'allonger la durée de vie des équipements, réduire la part de la maintenance et réaliser des économies par rapport au rachat d'un produit neuf tout en préservant l'environnement et les emplois de proximité.

Dans ce cadre, chaque école de Saint-Etienne Métropole va faire l'objet d'un diagnostic numérique qui permettra à Saint-Etienne Métropole de connaître par établissement le nombre de postes pouvant être requalifiés et ceux devant être recyclés (rythme de mise en œuvre prévu : à raison d'environ 2 à 3 écoles par semaine).

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre sans montant minimum, ni montant maximum passé en application de l'article 78 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Cet accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. L'accord-cadre est conclu pour une période de 3 ans à compter de la notification de l'accord-cadre. Il peut être reconduit pour une période de 1 an et ne pourra pas dépasser 4 ans.

Les avis correspondants ont été envoyés le 19 mai 2016 et la date de limite de remise des offres a été fixée au 20 juin 2016 à 12 heures.

La consultation comportait 2 lots distincts portant respectivement sur :

Lot 1 : Vente, collecte, requalification, recyclage du matériel informatique des écoles
A travers ce lot 1, Saint-Etienne Métropole recherche un prestataire apte à réaliser les tâches suivantes :

- **Vendre** à Saint-Etienne Métropole un stock de matériel requalifié permettant d'assurer le fond de roulement nécessaire aux diverses rotations entre les collectes, les requalifications et les remplacements de postes défectueux :
 - o ce besoin comme stock tampon est estimé à environ 120 postes
- **Collecter** tous les PC identifiés dans le diagnostic numérique porté par Saint-Etienne Métropole dans les différentes écoles, pour qu'ils soient requalifiés :
 - o postes informatiques de plus de 6 ans : environ 2300 machines – estimation du taux de machines requalifiées : 30 %, soit 690 machines) ;
 - o moins de 6 ans : environ 2400 machines avec simplement l'OS à masteriser ;
 - o les postes informatiques collectés ne pouvant être requalifiés seront recyclés.
- **Requalifier les postes informatiques** afin de permettre la standardisation et l'homogénéisation des équipements :
 - Le titulaire du lot 1 met à niveau la partie hardware du poste informatique dans ses locaux selon les pré-requis du chapitre 4.1 « définitions de la machine-type pour la requalification » afin de permettre l'utilisation de Windows 10 de façon optimale.
 - Le titulaire du lot 2 aura à sa disposition par Saint-Etienne Métropole un local équipé d'un outil de Masterisation permettant de réaliser l'installation de l'OS. Cet outil sera fourni par Saint-Etienne Métropole.

Lot 2 : Installation et mise en œuvre de matériels, Maintenance du parc « Vers une Ecole numérique »

Saint-Etienne Métropole recherche un prestataire apte à réaliser les tâches suivantes :

- **Installer des équipements, maintenir et gérer** le parc de matériel des écoles de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole.

On trouve dans ce lot, trois typologies de prestations :

- o Les travaux d'installation des nouveaux équipements et des matériels requalifiés
- o Les travaux de rassemblement sur le site des machines signalées dans le diagnostic numérique,
- o Les travaux de maintenance et de gestion de Parc.

Lots 1 et 2 :

Une démarche développement durable

L'entreprise est invitée, dans le cadre de sa mission, à :

- recourir aux supports de présentation dématérialisés,
- imprimer lorsque c'est nécessaire les documents sur papier recyclé,
- limiter les déplacements,
- favoriser les modes doux de déplacement.

L'insertion par l'activité économique

Saint-Etienne Métropole, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des articles 38-I et 52 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et l'article 62 du décret d'application n°2016-360 du 25/03/2016 en incluant dans le cahier des charges de cet accord-cadre une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

L'entreprise qui se verra attribuer le contrat relatif au lot n°1 devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Le nombre d'heures d'insertion ne saurait être inférieur à :

lot 1 : 250 heures par an au minimum,

lot 2 : 450 heures par an au minimum.

Les offres ont été jugées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **40 % : prix des prestations,**
- **40 % : valeur technique,**
- **20 % : performance environnementale et sociale.**

La Commission d'appel d'offres, réunie le 02 septembre 2016, a décidé des attributions suivantes :

- **Le lot 1 : vente, collecte, requalification, recyclage du matériel informatique des écoles est attribué à la société ENVIE LOIRE, 47 rue G. Dumont – 42100 Saint-Etienne.**
- **Le lot 2 : installation et mise en œuvre de matériels, maintenance du parc « Vers une Ecole numérique » est attribué à la société TIBCO, le Bois Cholet, 44860 Saint-Aignan-de-Grand-Lieu.**

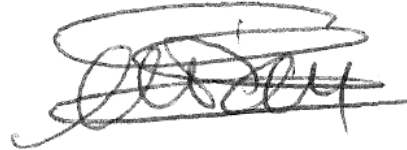
Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les accords-cadres à bons de commande sans minimum, ni maximum concernant les lots attribués par la Commission d'Appel d'Offres avec les attributaires définis ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces permettant une résolution satisfaisante de cette affaire.**
- **pour l'année 2016, les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice 2016, opération 29 du budget numérique.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU